





Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.06.2023 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.05)

Révision: 29.06.2023

- * **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**
- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit: *HMK R160 Anti-Moisissures***
 - **UFI: DRE0-506J-Y00V-PGKR**
 - **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Emploi de la substance / de la préparation** Produit de soins pour la pierre
 - **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur:**
MÖLLER-CHEMIE Steinpflegemittel GmbH
Ziegelstalstrasse 2
D-93346 Ihrlersstein
Tel: +49 9441 176940
 - **Vertretung in der Schweiz/ Représentation en Suisse**
CT Chemie GmbH
Gewerbstrasse 3
3423 Ersigen
Tel. 034 448 10 10
info@ct-chemie.ch
 - **Service chargé des renseignements:** CT Chemie GmbH, E-Mail: info@ct-chemie.ch
 - **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Numéro d'urgence 145 (24h)
Tox Info Suisse, Freiestrasse 16, 8032 Zurich, Tel.: 044 251 66 66, E-Mail: info@toxinfo.ch

- * **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**
- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
 - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
 -  **GHS05 corrosion**
Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 -  **GHS09 environnement**
Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - **2.2 Éléments d'étiquetage**
 - **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
 - **Pictogrammes de danger**
 -  
GHS05 GHS09
 - **Mention d'avertissement** Danger
 - **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
hypochlorite de sodium, solution
 - **Mentions de danger**
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - **Conseils de prudence**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 2)
CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.06.2023 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.05)

Révision: 29.06.2023

Nom du produit: HMK R160 Anti-Moisissures

(suite de la page 1)

- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- **Indications complémentaires:**
EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
 - **Règlement (CE) n o 1223/2009 relatif aux produits cosmétiques**
Contient un agent alcalin.
 - **2.3 Autres dangers**
 - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.

*** RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Préparations****Description:**

Produit de nettoyage

Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux:

CAS: 7681-52-9	hypochlorite de sodium, solution	≥5-<10%
EINECS: 231-668-3	Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400 (M=10);	
Reg.nr.: 01-2119488154-34-0000	Aquatic Chronic 2, H411, EUH031, EUH206	

Limite de concentration spécifique:
EUH031: C ≥ 5 %

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

*** RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours**

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- **Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

*** RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **5.3 Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

*** RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 3)
CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.06.2023 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.05)

Révision: 29.06.2023

Nom du produit: HMK R160 Anti-Moisissures

(suite de la page 2)

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
*En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).*
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
*Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.*
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
*Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.*

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
*Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.*
- **Préventions des incendies et des explosions:** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** *Aucune exigence particulière.*
- **Indications concernant le stockage commun:** *Ne pas stocker avec des acides.*
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** *Tenir les emballages hermétiquement fermés.*
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** *Sans autre indication, voir point 7.*
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
*Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.*
- **Protection respiratoire:**
*Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
Filtre P1*
- **Protection des mains:**
*Gants de protection
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.*
- **Matériau des gants**
*Butylcaoutchouc
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,5$ mm
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit,*

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.06.2023 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.05)

Révision: 29.06.2023

Nom du produit: HMK R160 Anti-Moisissures

(suite de la page 3)

alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

• Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc naturel (Latex)

• Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection

Lunettes de protection hermétiques

• Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs**• Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****• Indications générales****• État physique**

Liquide

• Couleur:

Incolore

• Odeur:

Caractéristique

• Seuil olfactif:

Non déterminé.

• Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

• Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

100 °C

• Inflammabilité

Non applicable.

• Limites inférieure et supérieure d'explosion**• Inférieure:**

0,0 Vol %

• Supérieure:

0,0 Vol %

• Point d'éclair

Non applicable.

• Température de décomposition:

Non déterminé.

• pH à 20 °C

12,5

• Viscosité:**• Viscosité cinématique**

Non déterminé.

• Dynamique:

Non déterminé.

• Solubilité**• l'eau:**

Entièrement miscible

• Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

• Pression de vapeur à 20 °C:

23 hPa

• Densité et/ou densité relative**• Densité à 20 °C:**1,102 g/cm³**• Densité relative**

Non déterminé.

• Densité de vapeur:

Non déterminé.

• 9.2 Autres informations**• Aspect:****• Forme:**

Liquide

• Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**• Température d'inflammation:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

• Teneur en solvants:**• Solvants organiques:**

0,9 %

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.06.2023 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.05)

Révision: 29.06.2023

Nom du produit: HMK R160 Anti-Moisissures

(suite de la page 4)

· Eau:	92,7 %
· VOC (CH)	0,92 %
· Teneur en substances solides:	0,0 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
· Explosibles désensibilisés	néant

*

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:
Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)
CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.06.2023 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.05)

Révision: 29.06.2023

Nom du produit: HMK R160 Anti-Moisissures

(suite de la page 5)

- **11.2 Informations sur les autres dangers**
 - **Propriétés perturbant le système endocrinien**
- Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1719
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.E. (hypochlorite de sodium, solution), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- **IMDG** CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (sodium hypochlorite, solution), MARINE POLLUTANT
- **IATA** CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (sodium hypochlorite, solution)
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR**
- **Classe** 8 (C5) Matières corrosives.
- **Étiquette** 8
- **IMDG**
- **Class** 8 Matières corrosives.



(suite page 7)

CH/FR


Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.06.2023 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.05)

Révision: 29.06.2023

Nom du produit: HMK R160 Anti-Moisissures

(suite de la page 6)

<ul style="list-style-type: none"> · Label · IATA  · Class · Label · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA · 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR): · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: · Segregation groups · Stowage Category · Segregation Code · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI · Indications complémentaires de transport: · ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) · "Règlement type" de l'ONU: 	8 8 8 <i>Matières corrosives.</i> 8 II Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : hypochlorite de sodium, solution Non Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre) Attention: <i>Matières corrosives.</i> 80 F-A,S-B (SGG18) Alkalis A SG22 Stow "away from" ammonium salts SG35 Stow "separated from" SGG1-acids Non applicable. ----- 1L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml 2 E ----- 1L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml UN 1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION), 8, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
---	---

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

 (suite page 8)
 CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.06.2023 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.05)

Révision: 29.06.2023

Nom du produit: HMK R160 Anti-Moisissures

(suite de la page 7)

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
Aucun des composants n'est compris.
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**
Aucun des composants n'est compris.
- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**
Aucun des composants n'est compris.
- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**
Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales:**
- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:**
classe B (Classification propre)
classe A (Classification propre)
- **VOC (CE) 0,92 %**
- **VOC (CH) 0,92 %**
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
- **Date de la version précédente:** 29.06.2023
- **Numéro de la version précédente:** 1.05
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

CH/FR